

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 21 mars 2017

Le 21 mars deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 15 mars 2017.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11 puis 12

Nombre de votants : 12 puis 13

**Présents :** Didier Debrabant, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Thierry Guyonnet, Marcelle Ghaye, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Virginie Dumoulin, Mehdi Hamida, Gérard Druelle (arrivé en retard).

**Absent excusé :** Jean Marc Lefebvre (procuration donnée à Jean-Marie Lalou).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

### **Ordre du jour :**

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2016,
- 2) Délibération pour l'adoption par la CCPM de la compétence « Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial » et transfert au Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois,
- 3) Délibération pour la prise de compétence facultative de la CCPM – « adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'Intérêt Public (SDUS) »,
- 4) Délibération pour l'adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,
- 5) Délibération pour l'emploi d'un service civique d'une durée de 6 mois,
- 6) Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au « club des aînés »,
- 7) Vote du Compte Administratif 2016,
- 8) Vote des trois taxes,
- 9) Vote du Budget Primitif 2017,
- 10) Informations générales,
- 11) Tour de table des Conseillers Municipaux.

#### **1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2016,**

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2016. (Deux erreurs de frappe sont signalées).

Le compte rendu est validé.

## **2. Délibération pour l'adoption par la CCPM de la compétence « Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial » et transfert au Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois,**

Il est exposé au Conseil Municipal ce qui suit :

Suivant délibération en date du 28 février 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de l'adoption de la compétence « Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial ».

Ce plan climat territorial intègre principalement le projet initial du SCOT autour des volets suivants :

- Optimisation de la consommation énergétique,
- Développement des énergies renouvelables,
- Adaptation au changement climatique,
- Transition énergétique.
- Engagement d'une réflexion concernant l'extension éventuelle de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise de compétence par la CCPM « Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial »

**Résultat du vote : 10 voix pour, 3 abstentions.**

## **3. Délibération pour la prise compétence facultative de la CCPM – « adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'Intérêt Public (SDUS) »,**

Il est exposé au Conseil Municipal ce qui suit :

Suivant délibération en date du 28 février 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de l'adoption de la compétence facultative « Adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'usages et de Services Numériques d'intérêt public (SDUS) ».

La Région Hauts de France a adopté un Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêt public. Des représentants de la mission numérique de la Région ont participé le 5 octobre 2016 à la réunion du comité consultatif CCPM : « Aménagement de l'espace et NTIC ».

Le comité propose d'engager une réflexion autour des axes suivants :

- le numérique au service du développement des systèmes d'information et de communication des communes de la CCPM,
- le numérique au service de l'innovation et du développement économique : les espaces de « co-working » et les espaces de télétravail,
- le numérique au service du développement culturel et touristique,
- E-démocratie et Numérique pour tous.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la nouvelle compétence facultative de la CCPM « adoption et mise en œuvre du Schéma Directeur d'Usages et de Services Numériques d'intérêt public (SDUS) » et les modifications statutaires qui s'en suivent,
- de préciser que cette compétence facultative n'aura pas d'impact sur le calcul de l'attribution de compensation dans la mesure où elle n'est exercée par aucune commune membre,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote : 10 voix pour, 3 abstentions.**

#### **4. Délibération pour l'adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,**

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier. »

Vu l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Elles forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) dont les agences départementales... ».

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1 janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord,
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence,
- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune soit 0,21€ par habitant (857 h dernier recensement)
- de désigner Monsieur Didier Debrabant comme son représentant titulaire à l'Agence et Monsieur Noël Delleaux comme son représentant suppléant.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

#### **5. Délibération pour l'emploi d'un service civique d'une durée de 6 mois,**

Monsieur le Maire expose que le contrat d'Océane Wieckowski se termine le 4 mars 2017. Un contrat sera rédigé pour une durée d'un mois (jusqu'aux vacances de Pâques) à raison de 8 heures par semaine afin qu'elle puisse terminer les activités NAP qui lui sont confiées. Un nouveau service civique pourrait être mis en place pour les six prochains mois : avril à septembre.

Il est proposé au Conseil Municipal de statuer pour la mise en place d'un nouveau service civique.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

#### **6. Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au « club des aînés »,**

Monsieur le Maire expose que le « club des aînés » a formulé une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation du « thé dansant ». Le groupe « Nostalgie » demande un cachet de 370.00 euros pour l'animation du « thé dansant ». Monsieur le Maire propose de subventionner l'animation musicale à hauteur de 50 % soit 185,00 euros.

**Résultat du vote : 13 voix pour.**

## 7. Vote du Compte Administratif 2016,

Monsieur Vienne adjoint aux Finances, remet à chaque conseiller municipal le tableau récapitulatif du Compte Administratif 2016. Le document est lu et étudié par le Conseil Municipal.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 474 342.24 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 509 974.43 euros

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 176 897.34 euros.

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 161 145.67 euros.

Monsieur le maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif.

**Celui-ci est validé à l'unanimité : 13 voix pour.**

## 8. Vote des trois taxes,

Le maintien à l'identique des 3 taxes est proposé au conseil :

Taxe d'Habitation : **9,25 %**,

Taxe Foncière sur Bâti : **9,90 %**

Taxe Foncière sur Non-Bâti : **41,16 %**.

**Vote à l'unanimité : 14 voix pour.**

## 9. Vote du Budget Primitif 2017,

Monsieur Vienne adjoint aux Finances remet à chaque conseiller municipal un tableau récapitulatif des propositions de la commission « Finances », section fonctionnement et section investissement, pour le budget primitif 2017.

Suite aux questions et échanges, il est décidé d'augmenter au 747482 la recette attendue pour un montant de 2 500 euros (participation des communes de Locquignol, Raucourt au Bois et Potelle au fonctionnement de l'école).

**La proposition de budget est ainsi établie en :**

### **Fonctionnement (budget prévisionnel)**

#### **Dépenses :**

Dont,

Charges à caractère général : 254 301.58 euros

Charges de personnel : 35 100.00 euros

Atténuation de produits : 48 274.00 euros

Autres charges de gestion courante : 96 180.00 euros

Charges Financières et dépenses imprévues : 25 200.00 euros

Opération d'ordre : 2 752.89 euros

**Total : 661 808.47 euros**

#### **Recettes :**

Dont,

Atténuation de charges : 25 000.00 euros

Produit des services : 30 000.00 euros

Impôts et Taxes : 225 417.00 euros

Dotations et Participations : 139 400.00 euros

Autres produits de gestion courante : 3 000.00 euros

Résultat reporté : 238 991.47 euros

**Total : 661 808.47 euros**

## **Investissement (budget prévisionnel)**

### **Dépenses d'équipement :**

Dont	
Immobilisations incorporelles :	35 000.00 euros
Immobilisations corporelles :	144 327.49 euros
Immobilisations en cours :	5 000.00 euros
Remboursement d'emprunts :	32 000.00 euros
Opération d'ordre :	<u>215.28 euros</u>
<b>Total :</b>	<b>216 542.77 euros</b>

### **Recettes d'équipement :**

#### **Recettes financières :**

Dont

Subventions d'investissement :	19 573.00 euros
Dotations, fonds divers :	9 500.00 euros
Opération d'ordre :	2 968,17 euros
Résultat reporté :	<u>184 501.60 euros</u>
<b>Total :</b>	<b>216 542.77 euros</b>

**Vote à l'unanimité : 14 voix pour.**

## **10. Informations générales,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Monsieur Philippe Gilles souhaite entretenir (fleurissement) l'espace public se trouvant devant le transformateur EDF proche du 36 rue du Pavé. Monsieur le Maire lui fera part de l'accord du Conseil Municipal.
- Nous avons eu des problèmes avec un employé municipal qui fait de « mauvaises farces » auprès de ses collègues. Un avis lui sera adressé et porté dans son dossier.
- Nous allons pouvoir récupérer la cabine téléphonique. Elle aura vocation à compléter la bibliothèque. Elle sera aménagée en « cabine à livres »
- La procédure de récupération de 45 à 50 sépultures commencera début avril pour une durée de 15 jours maximum.
- Il y a eu une réunion avec les parents d'élèves et les enseignants. Suite à des plaintes concernant le bruit durant les repas de cantine, une commission a fait une visite (élus et représentant parents d'élèves). Plusieurs petites actions pour améliorer le fonctionnement de la cantine pourront être mises en place. Un compte rendu va être établi.
- Une plainte a été déposée par des riverains pour nuisance sonore concernant la salle Pierre Testelin.

## **11. Tour de table des Conseillers Municipaux.**

**Marcelle Ghaye :**

- Informe que Didier a fait installer une barrière de sécurité le long du pignon de la maison « Grévin » : des briques du linteau de la fenêtre menaçant de tomber.
- Il pourrait être demandé à la personne recrutée dans le cadre du service civique d'assurer une initiation à l'informatique pour les séniors. La proposition est approuvée par le conseil municipal.

- Nous avons les cartes d'électeurs à distribuer. On pourrait remettre en mains propres les cartes aux personnes qui votent pour la première fois. Il est indiqué qu'il est trop tard pour mettre en œuvre cette proposition à retenir pour de prochaines échéances électorales.
- Souhaite que l'on fixe une date de réunion pour le CCAS afin d'organiser notamment le repas des aînés. La date est fixée au 11 avril à 18 heures.

**Virginie Dumoulin :**

- Souhaite que l'on installe une « protection » le long des murs dans la salle de la garderie afin que les dossiers de chaises ne puissent plus abîmer les murs.
- Indique qu'une fenêtre ancienne est à réparer à la Maison du Temps Libre.
- Relance Monsieur le Maire concernant la formation PSC1 de certains employés communaux.
- Fait remarquer que dans les rues de notre village : la taille des haies sans ramassage pose de réels problèmes. Marcelle souhaite que l'on fasse un courrier aux différents propriétaires.

**Noel Delleaux :**

- Informe que des travaux d'isolation des combles de la Maison du Temps Libre vont être entrepris. L'installation électrique sera également prise en compte. L'objectif est de renforcer l'isolation et de créer un espace de stockage. De plus une zone pour le classement des archives va être réalisée dans le grenier de la mairie.
- Présente le site de la commune : agenda, nouvelle rubrique : les sorties possibles à Jolimetz et dans les alentours....

**Edith Glasse :**

- Rappelle que chez LD habitat on pourrait avoir des petits lots. Proposition à étudier pour Pâques ?

**Anthony Vienne :**

- Souhaite que des bancs soient installés au cimetière et que des arbres soient replantés en façade,
- Souhaite que l'on supprime rapidement la souche d'arbre existant au cimetière pour permettre l'implantation éventuelle de deux tombes (dans l'attente de la réalisation de la réforme du cimetière car nous n'avons plus de place aujourd'hui),
- Souhaite que l'on se pose la question du fonctionnement (réglementation et législation) du fumier se trouvant au passage à niveau,
- Souhaite que l'on se pose la question de la disparition de la plaque (rue Marc Poirette) apposée en mémoire du résistant « Marc Poirette ». un contact doit être pris avec les propriétaires.

**Mehdi Hamida :**

- Regrette qu'un « camping-car » mal garé rue du Pavé gêne l'entrée du « cheminement piétonnier ».
- Considère de même que les trois véhicules sur l'espace friterie ne donnent pas une image très agréable de l'entrée de notre village (carrefour de l'opéra).
- Indique que rue du Pavé, un « land rover » est immobilisé depuis fort longtemps (pneu crevé). Monsieur le Maire doit contacter les propriétaires afin qu'ils respectent la loi en vigueur.

**Jean Marie Lalou :**

- Fait part du travail réalisé par les jeunes de la PPJ : ils travaillent actuellement à la création du chemin piétonnier qui nous reliera à la ferme de l'hôpital

**Bénédicte Dzikowski :**

- Indique que pour la « chasse aux œufs » le 15 avril 2017 à 14 heures nous avons suffisamment d'animateurs,
- Pour le 9 avril 2017 (dimanche matin 9h00) pour le « parcours du cœur » nous avons besoin de volontaires pour l'organisation.
- Prévoit une réunion fin avril pour préparer le week-end de ducasse : quatre jours.

**Mireille Dupire :**

- Souhaite que l'on puisse aider les aînés pour la mise en place des tables pour le « thé dansant ».

**Charles Autreaux :**

- Fait remarquer l'éclairage du carrefour de l'opéra est en dysfonctionnement. Ce problème a été signalé à la CCPM. D'autres signalements ont été faits notamment pour la rue de la Brasserie.
- S'inquiète de la pertinence des matériaux constitutifs du trottoir. Le bureau d'étude n'aurait pas dû mettre en œuvre du stabilisé sur seulement 4 cm ! Nous avons fait avec le même produit sur 15 cm d'épaisseur le cheminement pour la bibliothèque : nous n'avons pas de problème.
- Le samedi 29 avril à 16 heures aura lieu la représentation de Virginia Wolf. Nous devons louer un piano à la société « Beaucamps » de Valenciennes. Suite au spectacle l'association « la cerise » (organisateur) pense organiser une petite collation « participative ».

**Gérard Druelle :**

- Propose un concert de la chorale Aubade le 9 ou 10 décembre 2017. Gérard Druelle souhaite que nous prenions une décision en fonction de nos souhaits. Nous allons leur proposer le 2 ou 3 décembre 2017 pour un regroupement d'actions autour du téléthon.

En clôture de séance : l'organisation pour les « permanences » pour le prochain dimanche d'élection (23 avril 2017) est établi :

**8 heures à 10 heures 30 :**

Didier Debrabant, Charles Autreaux, Gérard Druelle.

**10 heures 30 à 12 heures 30**

Marcelle Ghaye, Thierry Guyonnet, Jean-Marie Lalou.

**12 heures 30 à 14 heures 30**

Noël Delleaux, Mehdi Hamida, Didier Debrabant.

**14 heures 30 à 16 heures 30**

Jacques-Anthony Vienne, Jean Marc Lefebvre, Édith Glasse.

**16 heures 30 à 19 heures**

Bénédicte Dzikowski, Mireille Dupire, Virginie Dumoulin.

Fin de la séance à 22 heures 30.